

ARTICLE I

Ajout du chapitre H *bis* (Services financiers)

L'ALÉCC est modifié par l'ajout à la partie III de l'ALÉCC du chapitre sur les services financiers, intitulé « Chapitre H *bis* (Services financiers) », qui est énoncé à l'appendice I du présent accord.

ARTICLE II

Ajout de l'annexe VI

Les dispositions de l'appendice II du présent accord :

- a) Annexe VI : Réserves relatives aux services financiers (chapitre H *bis*);
- b) Annexe VI Liste du Canada;
- c) Annexe VI Liste du Chili,

sont ajoutées à l'ALÉCC.

ARTICLE III

Modifications à la table des matières

1. La table des matières de l'ALÉCC est modifiée par l'ajout, immédiatement avant « **PARTIE IV : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET INSTITUTIONNELLES** » de ce qui suit :

« **PARTIE III*bis* : MARCHÉS PUBLICS**

Chapitre K*bis* : Marchés publics. »

2. La table des matières de l'ALÉCC est modifiée par l'ajout, immédiatement avant « Chapitre I : Télécommunications » de ce qui suit :

« Chapitre H *bis* : Services financiers ».

3. La table des matières de l'ALÉCC est modifiée par l'ajout, immédiatement après la référence à l'annexe IV et à son contenu, de ce qui suit :

« **ANNEXE VI : Réserves relatives aux services financiers (Chapitre H *bis*)**

Liste du Canada

Liste du Chili ».